

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 14 juin 2010, à 20 h, au Centre communautaire Le Trivent.

Sont présents :

Mesdames les conseillères,

Sarah Guay-Tremblay, district 1
Céline Jobin, district 4

Messieurs les conseillers,

Jacques Levac, district 2
Francis Côté, district 3
Harmel L'Écuyer, district 5
François Chabot, district 6

Formant quorum sous la présidence de **Monsieur Gilbert Thomassin maire.**

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Gaétan Bussières.

151-10

Ouverture de la séance extraordinaire

À 20 h 00, Monsieur le maire Gilbert Thomassin déclare l'ouverture de la séance ordinaire.

152-10

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FRANÇOIS CHABOT ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance ordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2010 et des séances extraordinaires du 25 mai et du 8 juin 2010;
4. Adoption des comptes du mois de mai 2010;
5. Autorisation d'un prêt de 30 000 \$, remboursable sur 10 ans, et révisable après 5 ans, à la résidence Le Trèfle d'Or;
6. Autorisation d'engager une dépense n'excédant pas 2 500 \$ pour l'aménagement d'un jardin communautaire à la résidence Le Trèfle d'Or;
7. **Période de questions;**
8. Avis de motion – Modification au règlement 406-00 régissant l'utilisation de l'eau potable distribuée par le réseau d'aqueduc de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval;
9. Demande de subvention au Ministère des Transports et au député provincial pour l'amélioration du réseau routier;
10. Formation d'un comité de sélection pour l'analyse de soumission des services professionnels;
11. Nomination de Madame Céline Jobin à titre de Mairesse suppléante à compter du 1^{er} juillet 2010;
12. Changement du lieu des séances ordinaires du conseil municipal;
13. Demande de la Ville de Québec de changer le nom de la rue des Mélèzes dans le secteur Valmont;
14. Autorisation d'installation d'éclairage public sur la rue des Trilles;
15. Acquisition du terrain correspondant aux lots 201-P et 202-P;
16. Adoption du plan d'intervention du renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout;

17. Octroi de contrat à *Équipements récréatifs Jambette inc.* – acquisition de mobilier urbain et d'équipement pour l'aménagement de parcs de quartiers;
18. Octroi de contrat *CIMA* – Expertise du pont situé sur le chemin du Moulin;
19. Octroi de contrat à *Régis Côté et associés* – agrandissement mairie de Sainte-Brigitte-de-Laval;
20. Octroi de contrat à Régis Côté et associés – infrastructures de services communautaires de Sainte-Brigitte-de-Laval;
21. Octroi de contrat à *Régis Côté et associés* – assistance pour demande de subvention terrain de soccer;
22. Octroi du statut d'employé régulier à temps partiel à Madame Heidi Sphar;
23. Octroi du statut d'employé régulier à temps plein à Monsieur Guillaume Bédard;
24. Embauche de Madame Stéphanie Lajoie à titre d'inspecteur en bâtiment contractuel;
25. Embauche – Emplois saisonniers pour le camp d'été 2010;
26. Dérogation mineure de la propriété localisée au 12, rue Labranche;
27. Dérogation mineure de la propriété localisée au 27, rue Saint-Louis;
28. Dérogation mineure de la propriété localisée au 327, avenue Sainte-Brigitte;
- Affaires nouvelles**
29. Levée de la séance ordinaire;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

153-10 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2010 et des séances extraordinaires du 25 mai et du 8 juin 2010

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 mai 2010 et les séances extraordinaires du 25 mai et du 8 juin 2010 soient adoptés et signés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

154-10 Adoption des comptes du mois de mai 2010

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE CÉLINE JOBIN ET RÉSOLU :

QUE le bordereau numéro 2010-05 de mai 2010 au montant de 496 566.19 \$ soit accepté et payé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

155-10 Autorisation d'un prêt de 30 000 \$, remboursable sur 10 ans, et révisable après 5 ans, à la résidence Le Trèfle d'Or

CONSIDÉRANT l'article 91 de la loi sur les compétences municipales qui stipule que toute municipalité locale peut accorder une aide et l'assistance aux personnes physiques défavorisées ou dans le besoin;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Résidence le Trèfle d'Or;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES LEVAC ET RÉSOLU :

D' octroyer un prêt de 30 000 \$ sans intérêt, remboursable sur 10 ans, soit 10 versements de 3 000 \$ le 1^{er} juillet de chaque année à compter de 2011;

QUE le solde de ce prêt soit révisable après 5 ans;

D' autoriser Monsieur Gaétan Bussièrès à signer le protocole d'entente entre la Municipalité et la Résidence le Trèfle d'Or.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

156-10 Autorisation d'engager une dépense n'excédant pas 2 500 \$ pour l'aménagement d'un jardin communautaire à la résidence Le Trèfle d'Or

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES LEVAC ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval autorise une dépense n'excédant pas 2 500 \$ pour l'aménagement d'un jardin communautaire à la résidence Le Trèfle d'Or.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

157-10 Période de questions

Monsieur le maire Gilbert Thomassin invite les citoyen(ne)s présent(e)s à poser leurs questions, qui sera d'une durée maximale de trente (30) minutes tel que prévu au règlement n° 386-98.

Les questions posées par les citoyen(ne)s présent(e)s ont été répondues.

158-10 Avis de motion – Modification au règlement 406-00 régissant l'utilisation de l'eau potable distribuée par le réseau d'aqueduc de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval

MME LA CONSEILLÈRE CÉLINE JOBIN donne avis par la présente que sera présenté à une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement 406-00 régissant l'utilisation de l'eau potable distribuée par le réseau d'aqueduc de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval.

159-10 Demande de subvention au Ministère des Transports et au député provincial pour l'amélioration du réseau routier

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FRANCIS CÔTÉ ET RÉSOLU :

QU' une demande de subvention de 125 000 \$ soit adressée au ministère des Transports et au député provincial, Monsieur Raymond Bernier, pour l'amélioration du réseau routier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

160-10 Formation d'un comité de sélection pour l'analyse de soumission des services professionnels

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire aller en appel d'offres pour le service de divers professionnels;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité à l'obligation d'utiliser un système d'évaluation et de pondération des offres en deux étapes pour les contrats de plus de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit former un comité de sélection formé de 3 employés pour analyser les soumissions reçues;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE SARAH GUAY-TREMBLAY
ET RÉSOLU :**

D' autoriser M. Gaétan Bussièrès à former et ou nommer les employés à faire parti de ce comité pour les différents appels d'offres pour les services professionnels.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

161-10 Nomination de Madame Céline Jobin à titre de Mairesse suppléante à compter du 1^{er} juillet 2010

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES LEVAC
ET RÉSOLU :**

QUE Madame la conseillère Céline Jobin soit nommée mairesse suppléante pour une durée indéterminée et que celle-ci soit autorisée, dans l'impossibilité de le faire pour le maire, à signer, conjointement avec le directeur général et secrétaire-trésorier, les chèques émis par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

162-10 Changement du lieu des séances ordinaires du conseil municipal

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE CÉLINE JOBIN
ET RÉSOLU :**

DE modifier le lieu des séances ordinaires du conseil municipal par le sous-sol de l'église au lieu du Centre communautaire Le Trivent dès la prochaine séance soit le 12 juillet 2010.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

163-10 Demande de la Ville de Québec de changer le nom de la rue des Mélèzes dans le secteur Valmont

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Québec de changer le nom de la rue des Mélèzes dans le secteur Valmont;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE SARAH GUAY-TREMBLAY
ET RÉSOLU :**

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval refuse la demande de la Ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

164-10 Octroi de contrat à Poly-Énergie inc. pour l'éclairage de la rue des Trilles

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie *Poly-Énergie inc.* pour l'installation d'éclairage public sur la rue des Trilles;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE SARAH GUAY-TREMBLAY
ET RÉSOLU :**

QU' un contrat soit octroyé à *Poly-Énergie inc.*, pour l'installation d'un système d'éclairage public sur la rue des Trilles pour un montant n'excédant pas 3 500 \$ (avant les taxes applicables)

QUE les frais reliés à l'installation de chaque luminaire seront payés directement à Hydro-Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

165-10 Acquisition du terrain correspondant aux lots 201-P et 202-P

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FRANÇOIS CHABOT
ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité procède à l'acquisition, du terrain correspondant aux lots 201-P et 202-P;

QUE le fonds des Parcs et Terrain de Jeux soit affecté au montant de 30 000 \$ pour acquérir ce terrain;

QUE Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer, tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

166-10 Adoption du plan d'intervention du renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

CONSIDÉRANT le besoin de renouveler certaines infrastructures telles que l'aqueduc et les égouts, puisqu'elles atteignent leurs durées de vie utile;

CONSIDÉRANT le plan d'intervention préparé par TECSULT;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES LEVAC
ET RÉSOLU :**

QUE le conseil adopte le plan d'intervention du renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

167-10 Octroi de contrat à *Équipements récréatifs Jambette inc.* – acquisition de mobilier urbain et d'équipement pour l'aménagement de parcs de quartiers

CONSIDÉRANT les différentes offres de services reçues suite à une demande de prix :

Fournisseurs	Coût (avant taxes)
Équipements récréatifs Jambette inc.	48 277,48 \$
Les Entreprises J.C. Roy inc.	-
Tessier Récréo-Parc inc.	-
Formes et Jeux	-
Tech Sport	-

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FRANCIS CÔTÉ
ET RÉSOLU :**

QU' un contrat soit octroyé au soumissionnaire conforme, soit *Équipements récréatifs Jambette inc.*, pour la fourniture et l'installation des équipements récréatifs, pour un montant n'excédant pas 48 277,48 \$ (avant les taxes applicables).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

168-10 Octroi de contrat à CIMA – Expertise du pont situé sur le chemin du Moulin - REPORTÉ

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER
ET RÉSOLU :**

DE reporter l'octroi d'un contrat à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

169-10 Octroi de contrat à Régis Côté et associés – Agrandissement mairie de Sainte-Brigitte-de-Laval

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires professionnels pour la préparation des plans préliminaires pour l'aménagement de la mairie et l'aménagement des stationnements;

Fournisseurs	Coût (avant taxes)
Régis Côté et associés	8 700 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE SARAH GUAY-TREMBLAY
ET RÉSOLU :**

QU' un contrat soit octroyé au soumissionnaire conforme, soit *Régis Côté et associés*, pour un montant n'excédant pas 8 700 \$ (avant les taxes applicables).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

170-10 Octroi de contrat à Régis Côté et associés – infrastructures de services communautaires de Sainte-Brigitte-de-Laval

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires professionnels pour la révision du plan d'aménagement du parc secteur garage;

Fournisseurs	Coût (avant taxes)
Régis Côté et associés	19 400 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE CÉLINE JOBIN
ET RÉSOLU :**

QU' un contrat soit octroyé au soumissionnaire conforme, soit *Régis Côté et associés*, pour un montant n'excédant pas 19 400 \$ (avant les taxes applicables).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

171-10 Octroi de contrat à Régis Côté et associés – assistance pour demande de subvention terrain de soccer

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires professionnels pour

l'assistance pour une demande de subvention terrain de soccer;

Fournisseurs	Coût (avant taxes)
Régis Côté et associés	8 250 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FRANCIS CÔTÉ
ET RÉSOLU :**

QU' un contrat soit octroyé au soumissionnaire conforme, soit *Régis Côté et associés*, pour un montant n'excédant pas 8 250 \$ (avant les taxes applicables).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

172-10 Octroi du statut d'employé régulier à temps partiel à Madame Heidi Sphar

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de Madame Heidi Sphar est complétée;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER
ET RÉSOLU :**

D' octroyer le statut à Madame Heidi Sphar d'employée régulière de la Municipalité, à temps partiel pour un total de 12,5 heures par semaine, dans ses fonctions de responsable des premiers répondants

Adoptée à l'unanimité des conseillers

173-10 Octroi du statut d'employé régulier à temps plein à Monsieur Guillaume Bédard

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de Monsieur Guillaume Bédard est complétée;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER
ET RÉSOLU :**

D' octroyer le statut à Monsieur Guillaume Bédard d'employé régulier de la Municipalité, à temps plein, dans ses fonctions de responsable de la prévention incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

174-10 Embauche de Madame Stéphanie Lajoie à titre d'inspecteur en bâtiment contractuel

CONSIDÉRANT le besoin d'une nouvelle ressource dans l'administration;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES LEVAC
ET RÉSOLU :**

QUE ce conseil procède à l'embauche de Madame Stéphanie Lajoie, au poste d'inspecteur en bâtiment, à temps complet, pour un contrat de 18 mois et renouvelable selon les besoins de l'administration et selon les dispositions du Manuel regroupant les conditions de travail des employés qui lui sont attribuables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

175-10 Embauche – Emplois saisonniers pour le camp d’été 2010

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L’ÉCUYER
ET RÉSOLU :**

QUE ce conseil procède à l’embauche des personnes suivantes afin de combler des postes saisonniers pour le camp d’été 2010 :

Animateurs spécialistes :

- Jessica Galarneau
- Jacob Émond Martel

Animateurs :

- Maude Chabot
- Sumida Roberge Phouthabandith
- Alyson Gagné
- Vanessa Verret
- Alex Alain
- Amélie Gagné
- Alexandra Duguay
- Marie-Ève Beaudoin

Accompagnateurs :

- Jennifer Rhéaume Pelletier
- Joey Thomassin

Aide animateurs :

- Jean-Philippe Boivin
- Sabrina Alain

Adoptée à l’unanimité des conseillers

**176-10 Dérogation mineure de la propriété localisée au 12, rue
Labranche**

CONSIDÉRANT que la propriétaire de l’immeuble situé au 12, rue Labranche a fait une demande de dérogation mineure pour autoriser un bâtiment principal construit à une distance 6.04 mètres de la limite avant du terrain au lieu de 7.62 mètres suivant les dispositions de l’article 2.6 du règlement de zonage n° 455-04;

CONSIDÉRANT que lors de sa réunion du 1^{er} juin dernier, le CCU a pris connaissance de la demande et **recommande au conseil municipal de rendre réputée conforme** cette dérogation mineure;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FRANCIS CÔTÉ
ET RÉSOLU :**

D’ autoriser la demande de dérogation mineure ayant pour effet d’autoriser l’implantation projetée d’un bâtiment principal à une distance de 6.04 mètres par rapport à la ligne avant du terrain au lieu de 7,62 mètres suivant les dispositions de l’article 2.6 du règlement de zonage n° 455-04.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

**177-10 Dérogation mineure de la propriété localisée au 27, rue Saint-
Louis**

CONSIDÉRANT qu’en 2009, le requérant du 27, rue St-Louis avait l’autorisation de transformer un abri d’auto en

remise attenante même si la hauteur de la remise attenante est de 5.4 mètres au lieu de 5 mètres;

CONSIDÉRANT que lors de sa réunion du 1^{er} juin dernier, le CCU a pris connaissance de la demande et **recommande au conseil municipal de rendre réputée conforme** cette dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FRANCIS CÔTÉ ET RÉSOLU :

D' autoriser la demande de dérogation mineure ayant pour effet d'autoriser la hauteur attenante au garage qui est de 5.4 mètres au lieu de 5 mètres suivant les dispositions de l'article 4.5.1 du règlement de zonage n° 455-04.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

178-10 Dérogation mineure de la propriété localisée au 327, avenue Sainte-Brigitte

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble situé au 327, avenue Sainte-Brigitte a fait une demande de dérogation mineure pour permettre le réaménagement de l'accès à la fois pour l'entrée et pour la sortie des véhicules automobiles d'une largeur de 17 mètres au lieu des 11 mètres suivant les dispositions de l'article 12.5 du règlement de zonage n° 455-04;

CONSIDÉRANT que lors de sa réunion du 1^{er} juin dernier, le CCU a pris connaissance de la demande et **recommande au conseil municipal de rendre réputée conforme** cette dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FRANCIS CÔTÉ ET RÉSOLU :

D' autoriser la demande de dérogation mineure ayant pour effet de réaménager l'accès au stationnement de 17 mètres au lieu de 11 mètres suivant les dispositions de l'article 12.5 du règlement de zonage n° 455-04.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

179-10 Levée ou ajournement de la séance ordinaire

IL EST PROPOSÉ, À 21 H 15, PAR M. LE CONSEILLER FRANÇOIS CHABOT ET RÉSOLU :

DE lever la séance ordinaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.

GILBERT THOMASSIN
Maire

GAÉTAN BUSSIÈRES
Directeur général et
secrétaire-trésorier